

# UCOOP – Les coopératives d'étudiants actrices des transitions universitaires

## Rencontres du RIUESS-2022

---

### Chapô

Cette note résume les discussions qui ont eu lieu à Bordeaux lors de l'atelier organisé par le réseau l'UCOOP autour des coopératives d'étudiantes actrices des transitions universitaires aux rencontres du RIUESS le 03 juin 2022 de 14h à 16h.

UCOOP réunit 6 universités qui ont expérimentées, qui expérimentent ou portent des projets de coopératives d'étudiantes. Pour fédérer leur action, elles ont fait le choix de mettre en place un réseau inter-universitaire de coopératives d'étudiant.e.s (UCOOP) le 6 octobre 2021. Ce réseau « *se veut ouvert à toutes les initiatives qui prennent forme dans les établissements de l'enseignement supérieur. Il s'inscrit dans les valeurs défendues par le Réseau inter-universitaire de l'économie sociale et solidaire (RIUESS), selon lesquelles il est aujourd'hui nécessaire que les acteurs universitaires (enseignants, chercheurs, services universitaires des UFR et hors UFR) contribuent au développement de l'économie sociale et solidaire* » (manifeste UCOOP).

---

Le réseau inter-universitaire des coopératives d'étudiant.e.s (UCOOP) s'est constitué à l'initiative de six coopératives portées par des universités (au sein de formation spécifique, de service commun ou de chaire). Ce réseau s'est par la suite consolidé avec la rédaction d'un manifeste<sup>1</sup> qui s'inscrit dans les valeurs défendues par le RIUESS. Dans cet esprit, ce réseau se veut ouvert à toutes les initiatives qui prennent forme dans les établissements de l'enseignement supérieur. Il s'inscrit dans les valeurs défendues par le Réseau inter-universitaire de l'économie sociale et solidaire (RIUESS), selon lesquelles il est aujourd'hui nécessaire que les acteurs universitaires (enseignants, chercheurs, services universitaires des UFR et hors UFR) contribuent au développement de l'économie sociale et solidaire.

Après un an d'échanges et de co-construction des objectifs et pistes d'actions, le réseau UCOOP a organisé son premier atelier élargi lors des rencontres du RIUESS à Bordeaux le 3 juin 2022. L'originalité de cet atelier est d'avoir réuni des étudiants impliqués ou non dans les projets de coopératives, les enseignants-chercheurs et autres porteurs et un ensemble d'acteurs intéressés par ces projets. L'objet de ce texte est de rendre compte des échanges et points abordés à cette occasion.

Nous regroupons ici les échanges autour de six points saillants.

### **1. Les coopératives étudiantes : des formes organisationnelles et des activités diversifiées**

Les deux premiers éléments qui retiennent notre attention, suite aux présentations des expériences de coopératives universitaires menées par les membres de l'UCOOP, sont la diversité des statuts qui cadrent ces expériences et de leurs activités supports. En effet, parmi les 5 coopératives, 3 sont des SCIC, 3 des coopératives éphémères dont une coopérative apprenante qui mène une réflexion pour se transformer en SCIC.

En termes d'activités, les 3 SCIC sont orientées vers des métiers de prestation, de conseil-étude et d'accompagnement d'acteurs de l'ESS ou des collectivités publiques. Par contre, pour 2 des coopératives éphémères les activités sont renouvelées chaque année en fonction du collectif des étudiants porteur de l'expérimentation et des opportunités qui se présentent sur le territoire. Quant à la coopérative apprenante, elle est la seule expérience qui s'appuie sur une activité de

---

<sup>1</sup> <http://riuess.org/cooperatives-etudiantes/>

production et de commercialisation d'une bière étudiante locale, avec un programme de sensibilisation et prévention à l'alcoolisme étudiant (Cf. Tableau 01).

Tableau 01 : les initiatives membres de UCOOP

Université	Statut de la coopérative	Activités	Date de début	Adossement de la coopérative
Université Gustave Eiffel	Expérimentation avec la création d'une Scic en réflexion	Production et commercialisation sous forme coopérative d'une bière étudiante locale sur le territoire de la Cité Descartes et alentours avec un programme de sensibilisation et prévention à l'alcoolisme étudiant.	2018	Master Insertion et entrepreneuriat social et solidaire et chaire ESS-UGE
Université Paris 8	Coopérative éphémère hébergée par une CAE (Coopaname)	renouvelées chaque année en fonction du collectif d'étudiants-coopérateurs et des opportunités offertes (restauration, animation d'atelier, prestation de communication, création de contenu vidéo...)	mai 2018	SCUIO-IP
Université de Poitiers	SCIC SAS	prestations de conseil-étude et d'accompagnement d'évènementiel pour des structures de l'ESS ou des services ESS de collectivités publiques	Mars 2016	Master Droit et développement de l'ESS
Université Paul Valéry-Montpellier	SCIC SAS	prestations d'étude et d'accompagnement pour des structures de l'ESS en région	1er octobre 2020	Master ESS ACAP, Association, Coopération et Action Publique
Sciences Po Bordeaux	SCIC SAS	Prestations de conseil-étude et d'accompagnement pour les structures ou réseaux de l'ESS	Juillet 2021	Master ESS et Innovation Sociale
Université de Haute-Alsace	Coopérative éphémère avec portage par une CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi)	Les activités seront définies par les participants	Prévue pour 2022	Master Ingénierie de Projet en Economie Sociale et Solidaire et Chaire ESS UHA

Source : présentations des expériences de coopératives universitaires

## **2. Les coopératives étudiantes : une finalité pédagogique et des contraintes d'évaluation :**

Les expérimentations de coopératives d'étudiants ont une orientation principalement pédagogique. Elles sont adossées à des formations de masters, sauf celle de l'université de Paris 8 portée par le service insertion professionnelle des étudiants (SCUIO-IP). La formation à l'ESS et à la coopération, aspire à interroger et prendre ses distances des méthodes pédagogiques basées sur la compétition et la concurrence. Dans leur finalité pédagogique, les coopératives d'étudiants visent à répondre à deux questions majeures : (i) comment sensibiliser à l'entrepreneuriat collectif comme une forme particulière d'entrepreneuriat pour entreprendre

autrement ? Et (ii) comment acquérir des compétences nécessaires pour une bonne insertion socio-professionnelle dans l'ESS ?

En lien avec l'acquisition des compétences, la coopérative B323 s'est inspirée d'un travail de définition de compétences nécessaires pour travailler dans l'ESS, mené en 2012 avec une promotion de master et des acteurs du territoire. La liste définie est composée de 5 compétences : (i) gestion, (ii) animation, (iii) transmission, (iv) co-développement de projets et (v) accompagnement. C'est en grande partie les compétences sur lesquelles travaillent les autres expériences.

L'université de Haute-Alsace, dans son expérimentation de la pédagogie coopérative dans le master ESS et les SCIC qui sont adossées aux masters comme des unités de formations, soulève qu'ils sont confrontés à un enjeu majeur, celui de l'évaluation de l'implication des étudiantes dans les travaux de groupes ou dans les prestations. Cette question d'évaluation représente encore un défi à résoudre par les équipes pédagogiques des formations concernées. La question a également été soulevée par l'université Paul Valéry de Montpellier dont les enseignants-chercheurs ont dû pour la première fois évaluer les étudiants dans le cadre du master sur lequel est adossée UNIVERSCIC.

### **3. Les coopératives des étudiants : quels liens avec l'écosystème direct :**

Les coopératives d'étudiants évoluent sur un territoire et dans un écosystème d'acteurs et interagissent avec cet écosystème selon différents degrés d'implication. Dans les universités, ces coopératives commencent à opérer un déplacement de frontière entre les démarches pédagogiques plus classiques et des démarches plus adaptées à la formation des futures cadres de l'ESS. Ces expériences collectives sont aussi une manière de montrer à l'université que les étudiants sont une vraie ressource d'innovation et de changement. D'ailleurs, les cérémonies de clôture des coopératives éphémères avec la participation des représentants de la présidence de l'université et des acteurs du territoire sont une occasion pour montrer cette richesse.

Actuellement, la valorisation de l'implication des étudiants dans des expérimentations de coopératives surtout éphémères se fait par la substitution de cette implication à un stage obligatoire ou comme une expérience pour valoriser un CV. À l'université Paris 8, les étudiants qui participent à la coopérative accèdent au statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE), ce qui leur permet de substituer l'implication dans la coopérative au stage obligatoire.

La coopérative brassicole est sur une démarche d'ancrage territorial par son implication dans un PTCE et sa volonté de se positionner sur toute la chaîne de valeur de la production à la commercialisation de sa bière. Les SCIC comme statut offrent la possibilité de l'implication d'un maximum d'acteurs du territoire (collectivités territoriales, acteurs ESS, recherche...) via les collègues qui la forment.

Par ailleurs, il est intéressant de réaliser une étude comparative avec des expérimentations qui se font ailleurs ou même en France (ex. feu Solidarité étudiante : <https://www.avise.org/portraits/solidarite-etudiante>), et avec une grande implication des coopératives étudiantes pour apporter des solutions aux besoins des étudiants. Dans le cadre de UCOOP, les coopératives sont l'émanation d'initiatives d'enseignant-chercheurs adossées à un master ou de service commun hors UFR. La SCIC ACC'ESS bien qu'intégrée au master ESSI de Science Po Bordeaux est né à la suite d'un projet conçu par des étudiants du master.

Pour les coopératives éphémères, l'expérimentation se réalise avec le support d'un parrain économique (une CAE), qui porte les contrats CAPE des étudiant.e.s impliqué.e.s dans la coopérative. Ce type de contrat, amène les étudiants à payer 13% de contribution coopérative à la CAE. Sachant que les coopératives étudiantes ne sont pas vraiment rentables économiquement, alors, la possibilité de réfléchir à d'autres types de portage est une question

qui s'impose (ex. voir la possibilité de faire évoluer le statut des juniors entreprises pour répondre aux spécificités des projets de l'ESS).

De plus, lors de l'enquête sur le devenir des étudiants de la SCIC B323, certains ont fait part de leur frustration lorsqu'ils ont intégré le mode professionnel, de se rendre compte que les démarches apprises dans l'expérimentation ne s'appliquent pas forcément à la réalité de toutes les structures de l'ESS.

#### **4. Coopératives universitaires peuvent-elles être une réponse à la précarité étudiante :**

La question de la rentabilité économique des coopératives étudiantes et la précarité étudiante ont été mises en avant par une partie des étudiants ayant pris part à l'atelier. D'ailleurs, l'utopie des expérimentations comme celle de la B323 est que les étudiants arrivent à se rémunérer par la coopérative, et ne plus avoir besoin de faire un « travail alimentaire ». Mais, actuellement ces expérimentations n'arrivent pas encore à concrétiser cet objectif, qui reste encore un vrai problème pour les coopératives de jeunes et dont elles n'arrivent pas à trouver de solution.

Aménager le temps d'implication dans la coopérative (3 jours/semaine), substituer cette implication à un stage sont des innovations et adaptations mis en place par l'université Paris 8, afin de permettre aux étudiants d'avoir la possibilité de dégager un temps pour une activité salariale.

Des participants à l'atelier suggèrent d'explorer des pistes qui peuvent rémunérer l'implication des étudiants dans les coopératives d'étudiants, en l'occurrence : le service civique, la garantie jeune<sup>2</sup>, la piste de garantir un minimum de commandes pour la coopérative.

Une des pistes qui se dégagent, est la possibilité de porter un plaidoyer auprès des institutions publiques et privées pour trouver des solutions de financement des étudiants qui s'impliquent dans des initiatives de l'ESS à l'université.

#### **5. Les contraintes de la transmission des SCIC étudiantes :**

La problématique de la transmission de la coopérative d'une promotion à une autre se pose principalement pour les SCIC. Les solutions proposées pour le moment sont :

- Mettre en place des co-présidences de la coopérative avec un.e étudiant.e sortant.e du M2
- Normaliser la transmission de la coopérative
- Organiser une semaine commune entre la promo sortante et la promo entrante (soutenance de la promo sortante, une activité ludique, 2 jours pour les deux promos)
- Organiser un voyage d'étude pour renforcer le lien entre M1 et M2

Au-delà de la transmission de la coopérative, le *turn-over* des étudiants pose également la question de leur implication dans l'évolution des orientations plus politiques de ces coopératives.

---

<sup>2</sup> Les étudiants sont exclus de la garantie jeune d'après une représentante de la Macif.

## **6. Une coopérative d'étudiants et après ?**

Que deviennent les étudiants ayant vécu une expérimentation d'une coopérative d'étudiants ? Les porteurs d'initiatives de coopératives d'étudiants constatent les quelques effets que nous résumons dans le tableau ci-après :

Tableau 02 : effets des coopératives étudiantes sur les parcours des étudiants

Expérimentations	Effets sur les parcours des étudiants
Université Paris 8	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une réorientation des parcours d'études pour presque la totalité des étudiants participants à la coopérative.</li><li>- Un seul étudiant a fait le choix de créer une entreprise individuelle (il la fait dans une CAE)</li><li>- Changement d'avis par rapport à un projet d'entrepreneuriat individuel, soit en s'y désistant, soit en faisant le choix de la création d'une association à la place.</li><li>- Une volonté de départ de professionnalisation de l'engagement qui ne s'est pas concrétisé car l'étudiant a finalement réalisé qu'il ne voulait pas monétiser ses activités bénévoles.</li><li>- Des étudiants de la promotion de 2018 sont restés sous forme collective à Coopaname mais pour un temps court de quelques mois. Des projets réunissant plusieurs étudiants qui se sont rencontrés dans la coopérative ont vu le jour.</li></ul>
Université de Poitiers	<ul style="list-style-type: none"><li>- La rapidité d'insertion des lauréats n'a pas été influencée par la coopérative. Le master avait déjà une forte rapidité d'insertion.</li><li>- Le secteur d'insertion des étudiants reste le secteur associatif</li><li>- La coopérative a eu un effet positif sur les 5 compétences nécessaires pour travailler dans l'ESS définies par le master.</li><li>- Apport pour les qualités humaines et la vie de groupe (c'est aux étudiants de trouver de solutions et des systèmes de médiation : l'horizontalité ...)</li></ul>
Sciences Po Bordeaux	<ul style="list-style-type: none"><li>- La coopérative est un outil valorisant de l'étudiant</li><li>- L'expérimentation permet aux étudiants de gagner en confiance en soi et en légitimité.</li><li>- Expérimenter la gouvernance collective</li><li>- Une meilleure compréhension du projet politique de la coopération</li></ul>

### **Conclusion et perspectives :**

Les coopératives d'étudiants ou d'une manière plus générale le phénomène des coopératives de jeunes méritent une attention et un accompagnement particulier de la part du monde universitaire par la pédagogie et par la recherche. En effet, c'est un terrain d'action et de recherche ou plus précisément de recherche-action-formation et de recherche-action-transformation. En ce sens, le réseau UCOOP poursuit ses échanges internes, afin de faire toujours mieux connaître ces initiatives et de poursuivre les réflexions autour des questions notamment posées lors de cet atelier et relatées ici. Une journée d'étude du réseau est prévue le 18 janvier à l'université Paris 8 et un atelier aura lieu aux rencontres 2023 du RIUESS à Avignon et Arles.